



Mozambique

Disparition de Samora Machel

Le président Chissano n'est pas lié à cette affaire

N° 271

du 03/06/2003

Un ancien agent de renseignement sud-africain a démenti le 28/05 avoir évoqué dans un journal de son pays une implication du **président Joaquim Chissano** dans la mort il y a 17 ans de son prédécesseur, **Samora Machel**.

Lors d'une conférence de presse à Maputo, cet ancien agent sud-africain, **Tienie Groenewald**, a affirmé que ses propos, publiés en avril par le journal Sowetan Sunday World, avaient été déformés.

Selon le journal, il avait déclaré que le président Chissano avait participé à la préparation de la mort de Samora Machel, tué avec 24 autres personnes lorsque leur Tupolev 134 s'était écrasé contre une colline isolée du nord-est de l'Afrique du Sud, le 19 octobre 1986. Neuf passagers avaient survécu.

M. Groenewald a indiqué qu'il avait souhaité s'exprimer, car l'article du Sowetan Sunday World avait causé beaucoup de «dégâts, particulièrement sur l'image du président Chissano».

Il a accusé le journal d'avoir refusé de publier sa réaction à un article qu'il a qualifié «de calomnieux et non éthique».

«Je n'ai pas dit que Chissano faisait partie d'un réseau ou avait participé à un complot pour assassiner Machel», a-t-il affirmé. Il a également démenti avoir déclaré au journal avoir «des sources sûres à Maputo pouvant confirmer l'implication de Chissano».

Selon lui, c'est le journaliste qu'il a rencontré qui lui a dit avoir des informations selon lesquelles le président Chissano était impliqué dans la mort de Samora Machel et lui a demandé de faire un commentaire. «Ma réponse a été que je ne savais rien à ce propos», a-t-il précisé.

Au moment de leur publication par le Sowetan Sunday World, Joaquim Chissano avait qualifié «d'absurdes» ces informations.

La mort de Samora Machel est un des grands mystères non résolus de l'ère de l'apartheid en Afrique du Sud. Une commission d'enquête mise sur pied en 1987 avait conclu à une erreur de pilotage. Mais la Commission sud-africaine vérité et réconciliation (TRC) avait estimé que ses propres auditions et enquêtes sur le sujet «soulevaient un certain nombre de questions, y compris la possibilité d'une fausse balise et de l'absence d'avertissement des autorités (aériennes) sud-africaines». (afp)
